

Higashikawa, la Ville de la Photographie

Concours de Design KAGU “Kengo Kuma & Higashikawa”

- Introduction

Nous entrons dans une période où la valeur et le potentiel des régions rurales sont en cours d’être réexaminés. Higashikawa, la "Ville de la photographie" et "Capitale culturelle de la photographie", est une belle ville au cœur de Hokkaido, au nord du Japon. Située dans un cadre rural magnifique, encerclée par les montagnes Daisetsuzan, elle est également dotée d'une eau souterraine pure. Dans le but de communiquer la richesse de la vie à travers l'architecture et le mobilier, la ville a décidé de lancer une nouvelle initiative en collaboration avec l'architecte Kengo Kuma, qui s'intéresse vivement à l'utilisation de l'architecture et du design dans les milieux ruraux.

Higashikawa, avec sa petite taille et son industrie florissante de production de meubles, a depuis longtemps mis en place des programmes qui ne seraient possibles qu'ici : cela commence avec le projet "Ta Chaise", qui donne aux enfants un sentiment de sécurité et d'appartenance dès leur plus jeune âge. À l'école primaire, les enfants apprennent tout en étant entourés de meubles en bois. Lorsqu'ils terminent le collège, en guise de cadeau de fin d'études, ils ramènent chez eux leurs chaises en bois qu'ils ont utilisées et entretenues pendant trois ans. Il est maintenant temps de lancer un nouveau projet et de former les jeunes qui seront les leaders de la prochaine génération.

Actuellement, le monde subit la nouvelle crise du Coronavirus, et les problèmes liés à notre mode de vie métropolitain surpeuplé sont devenus plus clairs. La recherche d'un nouveau mode de vie a commencé. Les ressources et les possibilités de chaque région commencent à fournir des idées pour le développement de ce nouveau mode de vie. L'architecte Kengo Kuma s'est joint à nous pour soutenir notre ville et notre région. Il a été l'un des premiers à promouvoir l'attrait des communautés régionales par le biais de l'architecture, avec un vif intérêt pour l'utilisation des ressources locales et l'éducation de la prochaine génération de jeunes. Dans un sens, Kengo Kuma, qui travaille à la revitalisation régionale à travers le monde de l'architecture, et Higashikawa, une ville peu peuplée dotée d'un environnement riche et d'une industrie du meuble florissante, travaillent ensemble pour proposer un nouveau mode de vie.

- Objectif:

La ville d'Higashikawa est un important producteur de meubles Asahikawa. Nous recherchons des designs qui incarnent le KAGU, c’est-à-dire un nouveau mode de vie réfléchi pour les jeunes qui assumeront les responsabilités de l'avenir.

KAGU est une extension du concept conventionnel de meubles qui vise à relier les personnes au monde. Actuellement, chacun utilise une variété d'objets dans sa vie quotidienne, mais il est difficile de voir le contexte dans lequel ils sont fabriqués et utilisés. Nous nous sommes aperçus que dans le mode de vie actuel, nous manipulons les objets sans soin et les traitons avec négligence, tout cela au nom de l'économie de temps et d'efforts ; les gens se précipitent pour obtenir des résultats, et ne prennent pas le temps de réfléchir profondément aux objets qu'ils utilisent. Cela peut avoir de nombreux effets néfastes.

Nous espérons que le prochain concours de design KAGU sera l'occasion pour vos idées, qui ont beaucoup de potentiel, de prendre forme et d'être utilisées pendant longtemps, afin qu'un chemin vers une vie réfléchie puisse être réalisé petit à petit.

- Détails de la compétition :

Thème: « Tables non-conventionnelles »

- L'œuvre doit être conçue par le candidat lui-même dans le strict respect de ce texte, de la loi et du règlement du concours.
- L'œuvre doit ne pas avoir été publiée auparavant. Toutefois, dans le cas d'un travail de classe ou d'une exposition de fin d'études, le dessin sera considéré comme non publié.

Message de Kengo Kuma, juge principal

Notre mode de vie a radicalement changé a cause du COVID-19. Le travail à distance est devenu normal, et les gens mangent aussi plus souvent à l'extérieur, pour éviter l'encombrement. La distinction entre les tables et les bureaux pourrait désormais ne plus se faire. Ce nouveau mode de vie commence également dans la ville d'Higashikawa. Veuillez proposer des tables non-conventionnelles pour adapter à ces nouvelles circonstances.

Kengo Kuma
Juge principal du Concours de Design KAGU
"Kengo Kuma & Higashikawa"

- Eligibles :

Étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement au Japon ou à l'étranger, âgés de 30 ans ou moins à la date du 31 mars 2022. Les étudiants de 30 ans ou moins qui obtiendront leur diplôme en mars 2022 sont également éligibles.

Les candidatures de groupe sont également acceptées. Dans ce cas, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions requises.

- Nombre d'entrées:

Une par participant ou une par groupe.

※Chaque personne ne peut participer à la soumission qu'une seule œuvre, que ce soit à titre individuel ou en groupe. La participation multiple d'une même personne, telle que la soumission d'une œuvre individuelle et d'une œuvre de groupe ou la participation à plus d'une œuvre de groupe, ne sera pas acceptée.

- Frais d'inscription: aucune

- Soumission :

Le titre, l'idée principale de la conception, et l'explication de l'œuvre, ainsi qu'une esquisse, dessin, modèle CG ou photo modèle de l'œuvre doivent tenir sur une seule feuille de format A3 (une face, format paysage). Le format doit être en PDF. Seul l'anglais ou le japonais peut être utilisé.

- Renseignements :

Pour toute demande de renseignements, veuillez envoyer votre nom et vos coordonnées à l'adresse ci-dessous. L'organisateur vous contactera dans les plus brefs délais.

L'adresse de contact : official@kagu-higashikawa.jp.

- Préinscription :

Date limite de préinscription : 28 février 2022 à 12 h (midi), heure Japonaise

- La préinscription est obligatoire pour participer à ce concours. Si vous ne vous inscrivez pas avant la date limite, vous ne pourrez pas soumettre d'œuvres.
- Veuillez vous inscrire sur le site officiel du concours de design KAGU "Kengo Kuma & Higashikawa". Une adresse e-mail est requise pour l'inscription (l'email du représentant du groupe dans le cas de candidatures collectives). Une fois votre inscription terminée, votre numéro d'inscription, l'URL du formulaire de soumission et le mot de passe vous seront envoyés à l'adresse électronique que vous avez enregistrée.

- Soumission de candidatures:

Période de soumission : Du vendredi 25 mars 2022 au jeudi 31 mars 2022 à 12h00 (midi), heure Japonaise.

Veuillez soumettre les éléments détaillés sur la page suivante pendant la période de soumission en utilisant le formulaire de soumission fourni au moment de la procédure de préinscription. Les soumissions qui ne sont pas présentées sur le formulaire, qui contiennent des informations inappropriées ou fausses, ou qui ne répondent pas aux exigences peuvent être invalidées.

- ① L'œuvre **【Format: PDF】**
 - Le titre, l'idée principale, l'explication de l'œuvre, ainsi qu'une esquisse, dessin, modèle CG ou photo modèle de l'œuvre doivent tenir sur une seule feuille de format A3 (une face, format paysage). La taille minimale du texte est de 10 points.
 - Le numéro d'inscription reçu lors de la procédure de préinscription doit être indiqué dans le coin inférieur droit de l'œuvre en taille 72 points.
 - Seuls le Japonais ou l'Anglais peuvent être utilisés.
 - Le travail ne doit pas inclure d'expressions, de symboles ou de caractères susceptibles d'identifier le participant.
 - La soumission doit être un fichier PDF A3.
 - La taille du fichier doit être de 3MB ou moins.

- ② Un document attestant que vous êtes un(e) étudiant(e) inscrit dans un établissement d'enseignement. Dans le cas d'un groupe, veuillez en soumettre un pour chaque membre. **【Format du fichier : PDF, JPEG ou GIF】** :
 - Ce document peut être un certificat d'inscription ou une carte d'étudiant, etc. montrant que vous êtes un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement. Il doit être au format PDF, JPEG ou GIF.
 - La taille du fichier doit être de 1 MB ou moins par fichier.

※L'adresse électronique que vous avez enregistrée et le mot de passe que vous avez reçu lors de la procédure de préinscription sont requis au moment de la soumission.

● Remarques Importantes:

- Après la fin de la période de soumission, aucun changement ou correction ne peut être apporté à l'œuvre, et la soumission ne peut être annulée.
- Le candidat est responsable pour tous les coûts associés à la production de l'œuvre.
- Si les images ou illustrations utilisées dans l'œuvre peuvent enfreindre les droits d'un tiers, il appartient au candidat d'obtenir les autorisations nécessaires avant de les utiliser.
- Si une œuvre est considérée comme portant atteinte aux droits d'un tiers, tels que les droits d'auteur, la participation ou le prix sera annulé. S'il y a une poursuite ou une objection d'un tiers concernant l'œuvre, telle qu'une poursuite pour violation de droits ou une compensation pour dommages, le candidat sera responsable de la résolution de la question à ses propres risques et frais, et ni l'organisateur ni les sponsors ne porteront aucune responsabilité.
- Si une participation est jugée identique ou similaire à un dessin ou modèle publié précédemment, ou si elle est jugée comme portant atteinte aux droits d'autrui, la participation ou le prix sera annulé. De plus, l'organisateur ne sera pas responsable de tout problème causé par la violation des droits d'un tiers.

● Sélection:

- Les juges choisiront 10 œuvres en mi-Mai 2022
- Ces 10 œuvres seront annoncées sur le site officiel de Higashikawa, ainsi que par correspondance individuelle.
- Les candidats sélectionnés seront invités à créer une maquette à l'échelle 1/5 de leur dessin et à la présenter. (Tout matériel peut être utilisé dans la maquette ; veuillez noter que les maquettes ne seront pas retournées)
- Le processus de la sélection finale (désignant les lauréats de chaque prix) consistera en une présentation publique à Higashikawa, après quoi les juges délibéreront.
- La cérémonie de remise des prix aura lieu immédiatement après la décision des juges. Les candidats doivent donc être en mesure de venir à Higashikawa à la date de la sélection finale et de la cérémonie de remise des prix.
- En cas de falsification des données saisies sur le formulaire de soumission, de violation des directives de soumission ou de toute autre circonstance jugée inappropriée, l'œuvre ne sera pas jugée et le prix pourrait être retiré.
- Nous ne sommes pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements concernant le processus de jugement, les critères, les résultats ou d'autres questions associées.

● Sélection finale et remise de prix: Samedi 26th Juin, 2022. Le lieu prévu est Higashikawa, Hokkaido, Japon.

- Prix et mentions:
 - 1 Prix Kengo Kuma (Grand Prix) - 500,000 yen
 - 3 Prix d'Excellence - 100,000 yen
 - 6 Mentions honorables

※ Les dix gagnants seront invités à assister à la sélection finale et à la cérémonie de remise des prix. De plus, ils seront logés pendant leur séjour dans la ville et bénéficieront des frais de transport vers et depuis leur lieu de résidence. Dans le cas d'un groupe, dans certains cas, sil est possible que seul le représentant serait invité.

※ Les œuvres gagnantes pourraient être commercialisées. Les détails de la commercialisation seront discutés séparément avec les gagnants.
- Juges:
 - Juge en chef : Kengo Kuma (Architecte, professeur à l'université de Tokyo)
 - Juges :
 - ◇ Eisuke Tachikawa (stratège en design, penseur évolutionniste, représentant de NOSIGNER)
 - ◇ Asao Tokolo (Artiste)
 - ◇ Hiroshi Nakamura (architecte, bureau d'architecture NAP)
 - ◇ Masahiro Harada (architecte, professeur associé à l'Institut de technologie de Shibaura)
 - ◇ Katsuhiko Hibino (Artiste, Professeur à l'Université des Arts de Tokyo)
 - ◇ Teppei Fujiwara (architecte, professeur associé à l'université nationale de Yokohama)
 - ◇ Noritsugu Oda (Spécialiste de chaises et conseiller en design de la ville d'Higashikawa)
- Questions juridiques :
 - Les œuvres soumises (y compris les modèles) deviendront la propriété de l'organisateur et ne seront pas restituées.
 - Tous les droits d'auteur et de conception des œuvres soumises appartiennent aux candidats.
 - Si votre œuvre est commercialisée, nous discuterons des questions juridiques avec vous séparément.
 - L'organisateur se réserve le droit d'exposer l'œuvre, de l'afficher sur des supports imprimés et de l'utiliser à des fins publicitaires en ligne et dans des magazines.
 - L'organisateur ou une organisation désignée par l'organisateur peut utiliser librement l'œuvre soumise à des fins d'exposition, d'annonce, d'édition, de modification, de reproduction, de distribution, etc. sans en avertir le participant, et ce dernier ne doit pas s'engager dans un acte qui interfère avec cette libre utilisation.
 - Si l'organisateur ou les sponsors souhaitent utiliser les œuvres soumises à des fins promotionnelles, ils peuvent le faire librement, et en principe, aucun frais ne sera facturé.
 - L'organisateur aura le droit de premier refus en cas de commercialisation.
- Avertissement :
 - En aucun cas l'organisateur ne sera responsable des pertes ou des dommages subis par un participant dans le cadre de sa participation au concours, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.
 - Le calendrier et le contenu de ce concours sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
- Organisateur:

Comité du Concours de Design KAGU "Kengo Kuma & Higashikawa"

Composé de: La ville de Higashikawa, la chambre de commerce de Higashikawa, l'association touristique de Higashikawa, la coopérative agricole de Higashikawa, l'association de construction de Higashikawa, l'association forestière de Higashikawa, la société de promotion de Higashikawa, la coopérative de meubles d'Asahikawa, le conseil municipal de Higashikawa et le conseil de l'éducation de Higashikawa.

Secrétariat: Département de la culture et des échanges de Higashikawa
 Tél: +81 166-82-2111, e-mail: official@kagu-higashikawa.jp